Les 4 articles parus dans le Républicain Lorrain (édition de Sarrebourg) :

environnement pollution PCB

Le poisson de la Moselle nord disparaît des assiettes

Un arrêté préfectoral doit interdire d'ici ce week-end la consommation de poissons de la Moselle pêchés de l'aval d'Argancy au Luxembourg. Les affluents proches sont concernés. A l'origine de cette décision, les conclusions d'études sur la pollution au PCB.

L'interdiction. L'arrêté préfectoral devrait être signé aujourd'hui. Son principe a été adopté vendredi dernier. Il interdit la consommation et la commercialisation de poisson prélevé dans la Moselle, à des fins humaine ou animale, à l'aval du barrage d'Argancy jusqu'au Luxembourg. La pêche elle-même reste autorisée. Sont également concernées tous les affluents riverains de la Moselle (voir carte ci-contre), avec cependant trois exceptions. A Apach, le ruisseau en amont de la N 153 ; l'Orne en amont de Gandrange ; l'Oudrenne à Malling en amont de la ligne de chemin de fer. Dans ces trois lieux, des obstacles artificiels empêchent les poissons de la Moselle de remonter les rivières.

Les causes. La décision a été prise conjointement par les ministères de l'Écologie, de la Santé et de l'Agriculture. Ils ont en main les premiers résultats d'une étude de l'Afssa (agence française de sécurité sanitaire des aliments) sur les PCB. Ils pointent la présence de ces polychlorobiphényles dans la Moselle et relèvent notamment une dose supérieures aux normes européennes dans les poissons prélevés à Sierckles-Bains et dans les sédiments puisés à Sierck et Koenigsmacker dans la Moselle, à Thionville dans la Kissel, à Florange dans la Fensch et à Richemont dans l'Orne. Bref, toute la Moselle en aval du barrage d'Argancy est considérée comme polluée. Pourquoi Argancy ? Parce que c'est là que se sont perdues les eaux troubles des années passées, enrichies au pyralène issu de l'usine France-Transfo de Maizières-lès-Metz. Les études de l'Afssa seront affinées dans les prochains mois. Elles permettront de moduler si besoin le périmètre ou le type de poissons concernés par cet arrêté.

PCB. Pourquoi les PCB provoquent-ils cette réaction et pas les autres polluants ? Pour deux raisons. La première est que ces PCB ont une durée de vie moyenne qui se compte en une dizaine d'années, au bas mot et qu'«on ne sait pas comment s'en débarrasser », admet Jean Kugler. La seconde est que ses risques pour la santé commencent à être connus et évalués (cancers, bouleversements endrocriniens, etc). La troisième est que les autres polluants, à commencer par les hydrocarbures et les phtalates, ont été moins étudiés et paraissent moins immédiatement dangereux.

Principe de précaution. Ce n'est pas parce que vous avez mangé une fois de la carpe, du sandre ou du silure dans la Moselle que vous allez souffrir d'un cancer. «*Il s'agit d'abord d'appliquer le principe de précaution* », explique Jean Kugler, directeur de la DDAF et porteur de la casquette de chef de la mission interservice eau. L'Afssa le souligne bien : «*L'exposition ponctuelle aux PCB n'a pas d'impact sur la santé* ». Ce qui intéresse l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, c'est l'impact sur la santé des consommateurs réguliers : «*Les teneurs sanguines en PCB sont le reflet des expositions cumulées et passées des individus.* » Une étude sur la santé de 900 pêcheurs devrait permettre d'y voir plus clair (cicontre).

Ailleurs. Dans les autres rivières de Moselle, la préfecture recommande désormais aux femmes enceintes et aux enfants de ne pas consommer d'anguille. Ce carnassier présente les plus fortes concentrations de PCB. Il est en voie de disparition... La carpe, la brème, le sandre, le brochet, le silure ont eux aussi tendance à concentrer ces polluants. Alors, au bout du fil, prudence.

Olivier JARRIGE.

Publié le 30/04/2009

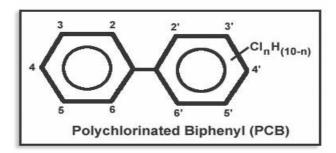
Trente pêcheurs à la loupe

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Institut de veille sanitaire ont lancé le 8 avril une étude sur la consommation de poissons d'eau douce et la teneur sanguine en PCB. L'étude implique 900 foyers de pêcheurs amateurs sur six zones de pêche contaminées ou non par les PCB. La Moselle et l'Alsace forment l'une des quatre zones contaminées. Dans notre département, une trentaine de pêcheurs ont été tirés au sort dans les fichiers d'adhérents fournis par les associations. Soit une trentaine sur les 6 000 recensés sur l'axe mosellan.

Concrètement, les pêcheurs retenus par l'InVS suivront un parcours en trois étapes. D'abord un entretien téléphonique, pour décrire leurs habitudes de pêche et de consommation, ensuite un entretien en direct pour approfondir ces habitudes alimentaires, enfin un bilan de santé. Président de l'AAPPMA de Metz, La Gaule messine, Yves Vernier est satisfait : «Dans ceux qui ont été tirés au hasard, j'en ai qui mangent beaucoup de poissons. Maintenant, on saura. »

Les résultats devraient être diffusés à la fin 2010.

Publié le 30/04/2009



ENVIRONNEMENT

Le poisson de Moselle déclaré non comestible

En vertu du principe de précaution et comme Le Républicain Lorrain l'indiquait dès jeudi, un arrêté préfectoral, signé avant-hier, interdit désormais la consommation et la commercialisation des poissons de Moselle pêchés en aval du barrage d'Argancy et jusqu'à la frontière avec le Luxembourg (lire RL de jeudi). L'acte de pêche proprement dit reste autorisé partout ; l'interdiction ne vise que l'alimentation humaine. Au Grand-Duché, aucune interdiction n'a encore été décidée mais il est recommandé de ne pas consommer le produit de sa pêche dans la Moselle. Les affluents proches sont pareillement concernés, avec cependant trois exceptions : à Apach, le ruisseau en amont de la N 153 ; l'Orne en amont de Gandrange ; l'Oudrenne à Malling, en amont de la ligne de chemin de fer. Dans ces trois lieux, des obstacles artificiels empêchent les poissons de Moselle de remonter les cours d'eau ; ceux qui y sont pêchés sont donc parfaitement comestibles. A l'origine de cette décision, les conclusions d'études sur la pollution au PCB établies d'après les premiers résultats d'une étude de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Ils pointent la présence de ces polychlorobiphényles dans la Moselle et relèvent notamment une dose supérieure aux normes européennes dans les poissons prélevés à Sierck-les-Bains et dans les sédiments puisés à Sierck et Kœnigsmacker dans la Moselle, à Thionville dans la Kissel, à Florange dans la Fensch et à Richemont dans l'Orne. Les études de l'Afssa seront affinées dans les prochains mois et permettront de moduler, si besoin, le périmètre ou le type de poissons concernés par cet arrêté. «Il s'agit d'abord d'appliquer le principe de précaution», explique Jean Kugler, directeur de la DDAF et porteur de la casquette de chef de la mission interservice eau. L'Afssa le souligne bien : «L'exposition ponctuelle aux PCB n'a pas d'impact sur la santé. » Mais la prudence reste de mise.

Publié le 02/05/2009

La pêche amateur entre deux eaux

La fédération mosellane pour la pêche et la protection du milieu aquatique a tenu son congrès annuel à Thionville. Entre reconquête de nouveaux adhérents et pêche restrictive, il y a du travail pour l'année... et les suivantes.

Effectifs. Avec plus de deux millions d'adeptes, les pêcheurs arrivent en seconde position des fédérations sportives de France. En Moselle, l'effectif compte 15 863 adhérents, soit 57 de moins que l'année antérieure. Ce qui paraît largement correct aux yeux du novice semble insuffisant auprès de la fédération, qui s'appuie sur les opérations séduction pour (re) conquérir des pratiquants. L'an passé, la carte promotionnelle destinée à ces dames a été mise en place, «son succès reste à confirmer ». Satisfaction avérée par contre pour la carte vacances qui progresse de 12 %.

Promotion. Autrefois on devenait pêcheur de père en fils, sans se poser de question. Tel n'est plus le cas depuis des années. La fédération a su s'adapter à ce changement sociétal en créant des écoles de pêche, aujourd'hui devenus ateliers pêche nature. Tous les deux ans, de grands rassemblements ont lieu où se croisent plus de deux cents jeunes gens. Il n'est pas à exclure que ce type d'initiative s'élargisse à d'autres publics.

Autre thème de satisfaction mis en avant lors de l'assemblée : la création, en collaboration avec certaines associations locales, de postes de pêche accessibles **aux personnes à mobilité réduite**. Une initiative qui devrait se multiplier.

Arrêté préfectoral. Des PCB dans la Moselle ? Le fait n'est pas nouveau mais aujourd'hui les pouvoirs publics s'en emparent. Au nom du principe de précaution et comme *Le Républicain Lorrain* l'indiquait dès jeudi, un arrêté préfectoral signé avant-hier interdit désormais la consommation et la commercialisation des poissons de Moselle pêchés en aval du barrage d'Argancy et jusqu'à la frontière avec le Luxembourg (lire *RL* de jeudi et de ce jour en «Région»). L'acte de pêche proprement dit reste autorisé partout ; l'interdiction ne vise que l'alimentation humaine.

En tant qu'interlocuteur privilégié sur ce dossier, l'Association départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique y souscrit mais craint que la médiatisation de ce sujet pour le moins épineux fasse fuir d'éventuels adhérents. «Complètement paradoxal! Il y a vingt ans, les rivières étaient bien plus polluées qu'aujourd'hui et l'on comptait deux fois plus de pêcheurs », constate le vice-président de la fédération, Bernard Kieffer. Certes mais puisque la transparence prévaut aujourd'hui...

Également d'actualité, **les mesures de sauvegarde de l'anguille** imposant aux pêcheurs une période de fermeture spécifique de trois ans afin de mesurer l'impact sur l'espèce. «La pêche amateur n'a jamais été source de disparition d'une espèce mais c'est elle qui va faire le premier effort de restriction », semble regretter le président Bernard Demicheli. Et de juger «ces mesures bien marginales au vu du rapport scientifique qui annonce la disparition de l'anguille dans trente ans si de véritables actions ne sont pas mises en œuvre ». C'est dit.

Comité. L'assemblée générale ayant précédé le congrès a reconduit le président de la fédération, Bernard Demicheli, dans ses fonctions. Nouveau mandat également pour le trésorier Jean-Louis Ruze et le secrétaire Robert Germain et leurs adjoints Jean-Marie Maguin et Roger Hirsch. Le conseil d'administration a élu quatre vice-présidents : Jean-Marie Burt, Bernard Kieffer, Gilles Krähenbühl et Marcel Philippon.

Publié le 02/05/2009

